

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 22 juin 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie

et

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

Association des policières et policiers
provinciaux du Québec

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-14 ENTENDU LE 15 MARS 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 15 mars 2018, le Procureur de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Donald Bourget a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-14, entendu le jour même.

[2] M^e Bourget a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 15 mars 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-14 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-14;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-14 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-14 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 15 mai 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

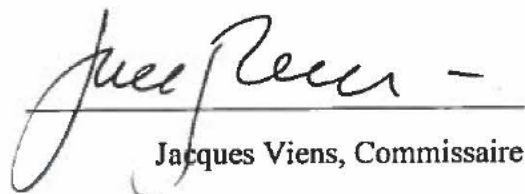
[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique* (SOQUIJ)¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-14 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-14 protège l'identité du ou des témoins entendus le 15 mars 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 15 mars 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 15 mars 2018 dans le dossier HC-14, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique* (SOQUIJ), Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 Début d'après-midi. Les trois (3) prochains
2 dossiers sont des affaires de protection de la
3 jeunesse, de sorte qu'effectivement, on vous
4 demande, compte tenu des règles de confidentialité
5 prévues à la loi de protection de la jeunesse de
6 prévoir le huis clos pour les trois (3) dossiers en
7 question. Donc le premier dossier ce matin ainsi
8 que le deuxième sont des témoignages qui seront...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Le premier serait HC pour « huis clos » numéro
11 treize (13)?

12 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

13 HC-12.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Douze (12)?

16 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

17 HC-13.

18 **M^e DONALD BOURGET :**

19 Treize (13). C'est ce que je pensais. HC-13.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Le deuxième, HC-14.

22 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

23 Oui.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Ça, c'est pour ce matin.

1 **M^e DONALD BOURGET :**

2 Pour ce matin.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Et le premier cet après-midi.

5 **M^e DONALD BOURGET :**

6 Qui sera un témoignage rapporté par l'enquêtrice.

7 Excusez-moi, Monsieur le Commissaire.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Mais qui concerne aussi la protection de la
10 jeunesse...

11 **M^e DONALD BOURGET :**

12 Donc sous huis clos.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 HC-15.

15 **M^e DONALD BOURGET :**

16 Voilà.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Alors Me Robillard, avez-vous des commentaires?

19 **M^e DENISE ROBILLARD :**

20 Je regarde le calendrier et je pensais qu'il y en
21 avait... qu'il y avait trois (3) personnes ce
22 matin.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Il y en a deux (2) ce matin.

25 **M^e DENISE ROBILLARD :**

1 Deux (2)? Parfait.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Puis un (1)... Évidemment, il y en a d'autres
4 après-midi dont le premier est une question de
5 jeunesse qui ferait l'objet d'un huis clos.

6 **M^e DENISE ROBILLARD :**

7 Parfait.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Ça vous va?

10 **M^e DENISE ROBILLARD :**

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bon, alors considérant que la commission entend
14 faire la preuve des dossiers HC-13, HC-14 ce matin
15 et HC-15 au début de l'après-midi, un cas
16 d'espèce... des cas d'espèce relevant de
17 l'application de la loi sur la protection de la
18 jeunesse, considérant les pouvoirs qui nous sont
19 conférés selon le décret 1095-2016, adopté par le
20 gouvernement du Québec le vingt et un (21) décembre
21 deux mille seize (2016), constituant la présente
22 commission d'enquête, considérant les articles 43,
23 44, 45, 46, 47 et 88 de nos règles de procédure et
24 de fonctionnement, considérant aussi les articles
25 11.2, 11.2.1, 82, 96 de la loi sur la protection de

1 la jeunesse. Pour ces motifs, j'ordonne la tenue à
2 huis clos de l'audience des témoins dans les
3 dossiers HC-13, HC-14 ce matin et HC-15 au début de
4 l'après-midi. Étant donné qu'il s'agit de cas
5 d'espèce relevant de l'application de la loi sur la
6 protection de la jeunesse, interdit à quiconque de
7 divulguer, de publier, de communiquer ou de
8 diffuser l'ensemble des témoignages dans les
9 dossiers HC-13, HC-14 et HC-15. Ordonne que les
10 médias prennent des mesures nécessaires pour que
11 les appareils d'enregistrements visuels ou sonores
12 soient inopérants afin de respecter la présente
13 ordonnance. Et évidemment, suite à l'audience, il y
14 aura un caviardage qui sera effectué de façon à
15 permettre soit sur le site, la transcription des
16 témoignages après y avoir retiré tout ce qui
17 permettrait d'identifier les enfants concernés par
18 les dossiers en question. Alors sur ce, Me Bourget,
19 je comprends que nous allons suspendre quelques
20 minutes pour vous permettre d'appeler le premier
21 témoin?

22 **M^e DONALD BOURGET :**

23 Si vous le permettez, Monsieur le Commissaire.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Vous avez autre chose à présenter? Non? Ça va?

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES



1 [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]

4 -----

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors monsieur [REDACTED] bienvenue. Je vais vous
7 laisser aller avec Me Bourget.

8 **M^e DONALD BOURGET :**

9 Effectivement, monsieur [REDACTED] j'introduisais
10 votre témoignage en regard d'un processus de
11 séparation qui peut arriver à tout le monde, mais
12 qui vous a fait traverser certaines...

13 **M. [REDACTED] :**

14 Épreuves?

15 **M^e DONALD BOURGET :**

16 ... certaines épreuves, certaines embuches. Alors
17 si vous voulez bien commencer le récit de ce que
18 vous avez vécu.

19 **M. [REDACTED] :**

20 Parfait. Je vais y aller tranquillement pour les
21 traducteurs. Ma blonde est *traducteur*. Elle me dit
22 tout le temps que les gens parlent trop vite.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 On l'apprécie.

25 **M. [REDACTED] :**

1 Parfait. O.K. Je vais commencer mon histoire.
2 C'est en juin deux mille quinze (2015), il y a une
3 séparation. Suite à ça, c'est que mon ancienne
4 conjointe avait décidé qu'elle prenait des mesures
5 extraordinaires pour m'attaquer pour les raisons...
6 je vais faire fi de ses raisons. Donc j'ai été pris
7 par surprise par des accusations envers mes enfants
8 qui se sont avérées fausses parce que la SQ a
9 enquêté. Ils ont fait une mesure de protection de
10 quarante-huit (48) heures. Jusqu'à là, ça va. Pour
11 faire ça court parce que moi, ça fait quand même
12 depuis trois (3) ans quasiment que je suis pris
13 là-dedans, ça a pris vingt-deux (22) mois avant que
14 j'obtienne la garde complète de mes enfants. Donc
15 pendant vingt-deux (22) mois, j'ai dû affaire avec
16 la DPJ centre jeunesse Mauricie. Ça a été quelque
17 chose vraiment de très difficile, de très ardu
18 parce que le problème, c'est que la personne qui
19 m'a été attitrée comme intervenante avait déjà un
20 historique de pas être très, très professionnelle
21 et surtout de ne pas être objective dans ses prises
22 de décisions puis dans son travail. Donc j'ai...
23 comme on pourrait dire, j'ai eu la meilleure qui
24 m'a été attitrée. Disons que le premier mois, ça
25 s'est passé quand même... moi, je ne peux pas rien
26 dire dans le sens qu'il y avait des procédures et



1 des protocoles à respecter. Donc moi, je n'avais
2 pas le choix de laisser aller puis... ce qui est
3 arrivé, c'est que toutes les accusations et toutes
4 les prétentions de mon ex-conjointe se sont avérées
5 fausses. À partir de là, la DPJ recommandait une
6 garde partagée avec mes... avec mon ex-conjointe et
7 c'est là que ça s'est vraiment envenimé parce
8 que... ce qui est arrivé, c'est que moi, mes
9 enfants me faisaient état de situations qui étaient
10 inadéquates dans le milieu familial de la mère.
11 Parce que moi j'attendais de passer en Cour
12 Supérieure pour justement faire valider le
13 changement de garde et c'est à partir de ce
14 moment-là. Là, j'ai vraiment vu des prises de
15 décisions complètement arbitraires et totalement à
16 ma défaveur. Les personnes... moi, j'informais de
17 situations qui étaient problématiques que mes
18 enfants vivaient. C'était rejeté du revers de la
19 main. C'était amoindri tout le temps puis pour
20 faire que ça venait qu'ils disaient que moi,
21 finalement, j'essayais de faire du contrôle à
22 distance. J'essayais de faire de l'aliénation
23 parentale. En tout cas, ils m'ont sorti un lexique,
24 là, long.... et tout ça pour dire que... après ça,
25 moi... parce que sur le coup, moi, je suis



1 quelqu'un de professionnel. J'ai un département de
2 services sociaux. J'ai quand même vingt-deux (22)
3 employés qui travaillent dans mon organisation. Je
4 signe avec la DPJ, le directeur de la protection de
5 la jeunesse, une d'entente de collaboration pour
6 mes communautés. Je me serais attendu à un peu de
7 respect, je dirais parce que quand même, je suis
8 quelqu'un qui... j'ai une organisation [REDACTED]
9 [REDACTED] On
10 est comme vraiment un *success story*, nous autres
11 dans le milieu autochtone. Je me serais attendu
12 qu'une collaboration des gens de la DPJ aussi de...
13 à des niveaux supérieurs et ça n'a pas été le cas,
14 mais pas du tout, là. Vraiment là, moi, j'avais
15 un... je pensais que quand je les informais puis
16 j'essayais de travailler avec eux, c'était pour le
17 bien de mes enfants, mais non. Ça s'est reviré
18 carrément une guerre de tranchées d'une protection
19 d'une personne qui était identifiée comme la
20 victime qui était la mère de mes enfants au
21 détriment de mes enfants. Puis ça, j'ai des
22 preuves. J'en ai un cartable plein d'événements, de
23 situations que les décisions qui ont été prises par
24 ces gens-là qui étaient vraiment... écoutez, j'ai
25 des... j'ai d'autres étapes que je veux faire avec



1 cette situation-là, là. Puis tout ça pour dire que
2 quand je repense à ça, je me revois, là, la
3 première fois que j'ai rencontré cette personne-là
4 qui était avec un autre intervenant parce qu'eux
5 autres, ils disaient « ah bien, c'est... » Dans le
6 fond, moi, j'ai été le gros sauvage autochtone
7 dangereux, violent, là. C'est de même que j'ai été
8 perçu, là, par eux autres. En arrivant dans la
9 salle, je l'ai senti tout de suite. Assez qu'ils
10 avaient pris un gars pour qu'il soit là dans la
11 salle pour me contenir. C'est un ancien joueur de
12 football. Ils se sont dit « ce gars-là, c'est un
13 dangereux, là. Ça fait que s'il y arrive une crise,
14 là, on va avoir une personne pour le contenir ».
15 Moi, la première fois que j'ai rencontré la
16 personne dite, je ne dirai pas son nom, moi, je
17 m'attendais d'arriver là puis d'avoir une
18 collaboration puis on discute puis on essaie de
19 trouver des solutions. Oh non, non, non. Ce n'était
20 pas ça du tout, là. Mais c'est après qu'on se rend
21 compte, qu'on se dit « Hé, mais c'est vrai. Elle
22 m'a dit telle chose. Elle m'a dit telle affaire ».
23 Donc ce que je peux vraiment vous dire, c'est que
24 j'ai vraiment été étiqueté avant même de pouvoir
25 seulement parler, là. Moi, j'ai amené des points.



1 J'ai proposé des trucs à faire pour mes enfants
2 comme aller à l'école, faire des comités avec les
3 parents... pas les parents, les professeurs, le
4 directeur pour justement amoindrir les impacts sur
5 mes enfants, tout ce qui est médical. En tout cas,
6 j'ai vraiment été collaborateur. Tout ce qui m'a
7 été imposé, je l'ai respecté à la lettre pendant
8 vingt-deux (22) mois. Tout. Que ça soit la garde,
9 les heures, j'ai tout fait puis ça n'a rien donné.
10 Ils ont tout essayé de faire pour me faire me
11 pogner les nerfs, me mettre en colère. Exemple, on
12 passait en cour de la jeunesse, admettons, un mardi
13 matin. Le lundi à quatre heures (4 h 00), ils
14 m'appelaient pour me dire « bien monsieur,
15 finalement, on a changé notre décision. On
16 recommande la garde pleine à la mère » dans
17 l'espoir que je perde mes moyens, que j'arrive en
18 cour que je fasse un fou de moi parce qu'il n'y a
19 plus rien pour qu'on... il n'y avait plus rien pour
20 dire « regarde, ce gars-là, là, on ne peut pas... »
21 Ils n'avaient pour dire que j'étais comme ce qu'ils
22 prétendaient dans le fond, là. Puis moi, je me suis
23 battu puis une chance que j'avais une avocate puis
24 je l'ai encore d'ailleurs parce que ce n'est pas
25 tout à fait terminé. Ça se termine le vingt-six



1 (26) avril en Cour Supérieure. Une chance que
2 j'avais une avocate qui avait beaucoup d'expérience
3 parce qu'elle-même m'a mentionné qu'en trente-deux
4 (32) ans de pratique, elle n'avait jamais vu la DPJ
5 en échapper de même sur un dossier. C'était...
6 elle n'avait jamais vu ça, là. C'était tellement
7 évident qu'ils ont fait des fautes professionnelles
8 majeures, des omissions, que la dernière fois que
9 je suis passé en cour de la... de la jeunesse, on
10 était supposés débattre de la question de fond
11 parce que ça n'avait jamais été traité parce qu'il
12 y avait toujours... faire une histoire courte, j'ai
13 eu mes enfants un par un. Au bout de six (6) mois,
14 j'ai eu ma plus vieille à temps... à temps partagé.
15 Après ça, elle est venue avec moi au mois de juin à
16 temps plein. Après ça, mon gars est arrivé avec
17 moi. Ça fait que j'ai les eu un après l'autre, là
18 puis... attends un peu. Je suis-tu en train de me
19 mêler? Je ne veux pas me... Tout ça pour dire quand
20 on est passé en cour de la jeunesse... je suis trop
21 vite, hein? Excusez-moi. Ma blonde, elle dirait
22 « hé, je te l'avais dit ». Je vais essayer d'y
23 aller tranquillement.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Là, ça n'allait plus avec le traducteur.



1 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Ça n'allait plus, là, hein? Ça chauffait. Il y

3 avait de la boucane qui sortait dans la cabane.

4 O.K. Donc tout ça pour dire que quand on est arrivé

5 pour débattre de la question de fond, une journée

6 complète avait été... avait été réservée pour

7 débattre. Moi, ce que j'avais fait, c'est que

8 j'avais... j'avais demandé au premier intervenant

9 qui était le joueur de football, d'être présent.

10 On l'avait assigné. Parce que lui-même, au bout de

11 deux (2) semaines, me disait le contraire de

12 l'autre intervenante. Lui-même, il était à

13 l'encontre des décisions. Assez, qu'ils l'ont tassé

14 au bout de... à la fin de l'été parce que lui, il

15 allait à l'encontre. Lui-même nous l'a dit. J'ai un

16 témoin, j'ai mon directeur des services sociaux qui

17 était présent puis qui a même dit « moi, je

18 n'aurais jamais fait ça de même. Qu'est-ce qui

19 s'est passé? » puis... ça fait que j'ai dit « bon

20 bien, ça va me servir à un moment donné » et le

21 moment est arrivé. Ça fait que je l'ai assigné pour

22 venir témoigner et quand ils ont vu ça, ils n'ont

23 même pas voulu débattre de la question de fond. Ils

24 se sont retirés complètement et ils ont envoyé tout

25 en Cour Supérieure. Moi, j'ai dit que j'étais prêt,



1 là. Ça fait quand même au bout de... au-dessus
2 d'un an et quelques que je vais pouvoir venir par
3 parler en cour. Je n'ai même pas dit un mot, moi. À
4 chaque fois que je passais en cour, tout ce que
5 j'ai dit, c'est « bonjour ». Je n'ai même pas eu
6 une fois. Mon avocate, elle me disait aussi « je
7 pense qu'on va les laisser se caler parce qu'ils
8 sont très efficaces là-dedans, là ». Donc en gros,
9 c'est mon histoire. C'est ça. Je pourrais en
10 parler, j'ai un cartable plein. J'ai des omissions
11 professionnelles qui ont été faites. J'ai eu un
12 signalement qui a été fait pour mon fils en deux
13 mille seize (2016), au mois de juillet deux mille
14 seize (2016). J'avais sept (7) photos de mon fils
15 qui avait des marques. O.K.? J'ai... mes parents
16 ont reçu mes enfants parce que moi, à cause de mon
17 travail, je dois me déplacer souvent. Mes parents
18 étaient chez nous. Ils ont reçu mes enfants. Ma
19 mère a filmé les enfants pour avoir un témoignage
20 de ce qui s'était passé chez la mère. Elle a pris
21 des photos. Elle a fait un signalement à la DPJ.
22 Ça a pris trente (30) jours avant que j'aie une
23 réponse de la DPJ. Quand j'ai vu qu'ils ne me
24 répondaient pas, je suis allé à la police directe.
25 Je suis allé au... à la police. Le policier qui m'a



1 reçu, quand il a vu les photos, il a dit « c'est
2 des voies de fait ». Bon bien, j'ai dit « c'est
3 bon ». Ça fait qu'eux autres, la police, ça a pris
4 trois (3) jours. Trois (3) jours, ils étaient déjà
5 en action. J'avais tout *downloadé* les fichiers. Ils
6 ont pris ma déposition. Ça a été efficace. Pour
7 finir qu'ils m'ont rappelé au bout d'une semaine
8 pour me dire « jurisprudence, ça ne saigne pas
9 assez. L'intention n'était pas de blesser ».
10 Bla-bla-bla. En tout cas, j'ai dit « bon O.K. »
11 Disons qu'on va y aller avec ça. La DPJ me rappelle
12 à peu près... pratiquement dans les mêmes temps. Je
13 m'en vais les rencontrer là-bas. Je me fais dire
14 « mais monsieur, on a regardé le signalement et
15 puis ça ne sera pas retenu, mais on prend très
16 sérieux puis il y a des mesures qui vont être
17 prises ». J'ai dit « O.K. parfait ». Ça fait que ça
18 a duré... moi, j'ai les ai enregistrés, en plus. Ça
19 fait que j'ai le *tape* encore. J'ai dit « O.K. »,
20 mais j'ai dit « les photos? Avez-vous vu les
21 photos? » La fille n'avait même pas vu les photos.
22 Elle ne les a même pas regardées. J'ai dit « vous
23 faites un signalement, vous avez des photos... »
24 J'ai dit « vous ne faites pas votre... c'est
25 quoi? » « Bien, vous pouvez me les montrer, si vous



1 voulez, les photos ». O.K. J'ai dit « O.K. On est
2 là. C'est à ça qu'on a affaire. Parfait ». Le
3 lendemain, je suis allé voir sur leur site. C'est
4 le *fun* quand c'est public, on a tous les
5 protocoles. Et c'était marqué que la première chose
6 à faire dans un signalement, c'était de faire la
7 preuve de matérialisation des faits: photos,
8 vidéos, témoignages. Si ça avait été moi, que la
9 mère était arrivée au poste de police ou à la DPJ
10 en disant que j'avais fait des contentions
11 exagérées ou j'avais serré mon fils, je calcule
12 qu'en deux heures (2 h 00), j'avais deux (2) chars
13 de police chez nous puis je sortais avec les
14 menottes. Ça a pris trente (30) jours avant d'avoir
15 seulement une réponse que peut-être qu'ils vont
16 traiter mon dossier. Ça, j'en ai... je vous le dis,
17 j'ai un cartable plein. Il faut d'ailleurs que
18 cette semaine, il faut que je fasse le ménage dans
19 mes... dans mon historique, là, parce que j'ai...
20 j'ai beaucoup de documents. J'ai... je vais vous
21 donner un autre exemple. Ça tombe bien, j'ai une
22 personne ici de la DPJ qui était là puis que j'ai
23 déjà rencontrée aussi. J'en ai même mentionné les
24 faits. À un moment donné, avec ladite intervenante,
25 on passe en cour. Même la juge rabroue ses



1 demandes. Elle dit « c'est exagéré, madame ». Tu
2 sais, la fille, elle a vraiment démontré son
3 incompétence devant tout le monde. Ça fait que moi,
4 j'appelle la DPJ, je dis « écoutez... » J'ai dit
5 « il y a-tu possibilité de changer
6 d'intervenante? » Je dis « parce que là, vous voyez
7 que ce n'est pas efficace. Vous voyez qu'il y a
8 beaucoup de choses puis... » Ça fait que je me fais
9 transférer à une autre personne qui s'occupe de je
10 ne sais pas trop quoi, là. C'est une grosse... une
11 grosse affaire là-bas, là. Il y a une chaîne
12 alimentaire assez compliquée. Donc j'ai... j'ai été
13 transféré à une personne avec qui j'ai discuté.
14 J'ai expliqué mon cas encore une fois. Ça m'a pris
15 un bon trois quarts d'heure de mon temps pour me
16 faire dire que finalement après une évaluation que
17 pour la continuité, on devait laisser
18 l'intervenante même si elle s'était fait rabrouée
19 deux (2) fois en cour pour des décisions ou des...
20 elle avait proposé des choses, comment élever ma
21 fille à un moment donné pour l'envoyer dans un
22 foyer d'accueil qui était complètement
23 disproportionné. Non, on dit « on continue ». Ça
24 fait que j'ai dit « bon bien, parfait ». J'ai dit
25 « mais moi, ce que j'aimerais que vous fassiez...



1 vous allez me l'écrire, par exemple, votre
2 réponse ». « Non monsieur, on n'écrit pas ça ».
3 J'ai dit « pardon? » Elle dit « non, on n'écrit pas
4 ça ». Bien, j'ai dit « écoutez... » J'ai dit « vous
5 êtes une organisation publique. Vous vous occupez
6 de situation d'enfant, d'une famille. Vous ne
7 voulez pas me donner de réponse écrite ». « Non
8 monsieur. On ne donne pas ça ». Bon, j'ai dit
9 « bien, vous allez m'écrire pourquoi vous m'écrivez
10 pas, d'abord ». Je n'ai jamais eu de lettres
11 écrites, de réponses de personne. Ça fait que j'ai
12 leur ai dit « vous n'êtes redevables de personne,
13 vous? Vous n'êtes pas un organisme public? » Deux
14 (2) fois que ça m'est arrivé que j'ai demandé
15 qu'ils me donnent des réponses par écrites. Je n'ai
16 jamais rien reçu. Moi, j'ai un chien. Je reçois
17 des cartes de Noël pour mon chien qui me disent
18 « j'espère que Théo va bien », mais là, on parle
19 d'enfants, là. J'ai quatre (4) enfants qui sont
20 dans une situation de merde à cause... causée par
21 ces gens-là parce que si ça n'avait pas été d'eux
22 autres, là... si j'avais eu un intervenant comme le
23 dernier, une chance... Dieu merci. Je vais
24 remercier la (inaudible) que lui est arrivé puis il
25 a dit « bon. Moi, ce que je vais faire, je vais



1 écouter les enfants. Après, j'écoute les parents ».
2 Et lui, il a vu la vérité de ce qui s'est passé.
3 Qu'est-ce que mes enfants ont subi dans leur milieu
4 avec leur mère pour finir qu'aujourd'hui, j'ai la
5 garde totale, complète de mes enfants. Donc dans
6 une même organisation, j'ai des gens qui disent que
7 je suis un violent, colérique, dangereux qui... en
8 tout cas, je ne peux même pas tous dire les
9 qualificatifs et de l'autre côté, je me fais dire
10 que je suis adéquat. Je suis efficace. Mes enfants
11 sont en sécurité. Mes enfants vont bien à l'école
12 et leur situation *affectif* n'est pas trop affectée
13 et j'ai aussi un juge de la Cour Supérieure que
14 lui, quand il a vu tout le brouhaha de tout ça, il
15 a dit « nous autres, on va demander une expertise,
16 vraiment ». Donc il y a une expertise qui a été
17 faite. J'ai dû aller à Québec quatre (4) fois avec
18 mes enfants et ça a été sans équivoque. L'expert a
19 mentionné qu'exactement, le milieu de la mère
20 n'était pas adéquat pour « XX » raison et le père
21 remplissait tout son rôle de père. C'était
22 fantastique comment que les enfants étaient traités
23 avec le père. Donc moi, la question que je me pose
24 et j'ai hâte que la DPJ, plus tard, dans la *tour*
25 d'instance me réponde: comment ça se fait que dans



1 une même organisation pour une même situation, on
2 se ramasse avec des décisions qui sont complètement
3 différentes? Et j'ai hâte d'avoir la réponse. Donc
4 tout ça pour dire que moi ce que je peux vous dire,
5 si je n'avais pas été un Autochtone Abenaki... puis
6 en plus, c'est ça. C'est que je me dis que je suis
7 quand même assez connu dans la région. [REDACTED]
8 [REDACTED] n fait beaucoup
9 de projets. On a des projets. J'en ai pour
10 soixante-quinze millions (75 M) de projets [REDACTED]
11 [REDACTED]. On est parti de rien. Quand je suis arrivé
12 là-bas, on était quatre (4) employés. On est rendus
13 soixante-deux (62). Je pense que je me présente
14 quand même assez bien. J'ai été collaborateur,
15 j'ai... puis en plus, le pire, c'est que la police
16 a mentionné à cette intervenante-là « madame a
17 tenté de faire dire des choses aux enfants » donc
18 madame ment. Madame, elle a décidé d'avoir une
19 mission de m'attaquer, moi. Ce n'est pas grave, ils
20 l'ont défendu pareil. C'est... tout ce qu'elle
21 disait, ils la croyaient. Moi, ils ne me croyaient
22 pas. Les intervenants venaient voir mes enfants.
23 Ils allaient prendre des marches dans le bois puis
24 ils disaient « écoute, ta mère, là, il faut que tu
25 l'écoutes ». Les enfants disaient « oui, mais...



1 oui, mais... » J'ai un intervenant qui travaille
2 pour eux autres aussi puis qu'à un moment donné...
3 parce que j'en ai eu quatre (4), là, quatre (4),
4 cinq (5) personnes, là. Ça a été... il y en a un
5 qui a même été à l'école rencontrer mes deux (2)
6 plus vieux pour essayer de les influencer, de
7 changer leur garde. C'est un intervenant de la
8 DPJ, là. « Oui, mais tu ne penses pas que tu serais
9 mieux chez ta mère, tu sais? » « Non, je veux aller
10 chez mon père. Chez ma mère, c'est... on mange des
11 restants de restaurants. Ma mère est sur le
12 party ». « Oui, mais tu sais, ta mère, elle
13 t'aime ». Je ne sais pas si vous le savez, là, mais
14 quand que vos enfants vous appellent puis qu'ils
15 vous racontent des histoires de même, moi,
16 j'appelle à la DPJ. « Mais monsieur, on a une
17 rencontre prévue la semaine prochaine, jeudi à dix
18 heures (10 h 00) ». O.K. Mais là, c'est parce que
19 là, pour l'instant, on fait quoi? « Bien, vous
20 savez monsieur, on est débordés ». Oui O.K. c'est
21 bon parfait. Ça fait que je pourrais continuer de
22 même pendant deux heures (2 h 00) de temps, là
23 parce que ça fait quand même trois (3) ans que je
24 suis pris là-dedans, là. C'est... une chance puis
25 je remercie l'intervenant parce que je dois être



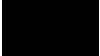
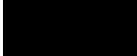
1 bon joueur. Il y a des intervenants qui sont
2 efficaces. Il y en a, j'imagine, qui sont entre les
3 deux (2), mais il y en a beaucoup qui sont vraiment
4 incompétents puis il y en a beaucoup qui ont des
5 préjugés sur les Premières Nations. Je fais fi de
6 celle-là, je vais vous en parler d'un autre dans
7 mon département que je suis le signataire. La même
8 intervenante, son nom est revenu souvent pour
9 des... je ne dirai pas les mots ici, là parce que
10 je pense que je dois respecter les instances. On a
11 eu des problèmes tout le temps, là. Souvent, il y a
12 des interférences qui se font. Il y a des
13 décisions qui se prennent qui ne sont pas
14 adéquates. Nous, ce qu'on veut, c'est qu'on veut
15 faire un peu comme les Atikamekw qui ont fait v'là
16 pas longtemps. Ils ont signé. Ils sont rendus 37.4
17 de la loi, je pense, pour l'autonomie.

18 **M^e DONALD BOURGET :**

19 Peut-être cinq (5).

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 37.5.

22 **M.**   :

23 En tout cas, je vais vous laisser faire fi, là. On
24 vise ça. Le problème qu'on a, nous, c'est qu'on n'a
25 peut-être pas assez de problèmes sociaux pour avoir





1 toute la structure parce que chez nous, ça va quand
2 même bien. On va se croiser les doigts. Mais quand
3 même, on a quand même des niveaux de frustration
4 concernant des décisions qui sont prises parce que
5 nous, on... ce n'est pas nous qui ont le... on n'a
6 pas la loi, là, le côté légal pour faire
7 vraiment... faire des placements d'enfants. Ça fait
8 qu'il faut absolument travailler avec eux en
9 collaboration. Et moi, je n'étais pas impliqué
10 là-dedans puis j'entendais des histoires puis je me
11 disais « Wow. Pourquoi? ». Tu sais? Mais là, je
12 l'ai vécu de plein front, là. J'ai été pris
13 là-dedans, là puis je n'en reviens pas que ces
14 gens-là avec qui je faisais affaire savaient avec
15 qui ils faisaient affaire, là, dans le fond.
16 C'était moi, là. Ce n'était pas le petit gars dans
17 le fond du rang, là qui est sur le B.S. qui est
18 édenté, là. C'est le directeur général qui sait
19 comment que ça fonctionne puis qui est quand même
20 assez organisé, là, mais ce n'est pas grave. Ils
21 s'en sont foutus. Ils m'ont carrément envoyé... je
22 ne dirai pas le mot. J'étais là « mais voyons, vous
23 voyez bien que j'essaie de trouver... » Non, non.
24 Eux autres, là, ils sont arrivés là. On est rois et
25 maîtres. On a tous les pouvoirs. On va vous écraser



1 puis toi, tu es autochtone, on va t'écraser encore
2 plus. Je ne sais pas pourquoi. Je ne sais pas si la
3 fille, elle avait eu un ancien chum qui me
4 ressemblait qui lui a fait beaucoup de peine, là,
5 mais vraiment, elle était sur mon dos solide, là.
6 Ça fait que c'est ça. Avoir su que ça aurait été
7 tout ça, je n'aurais pas dit un mot, jamais là.
8 J'aurais attendu que la police dise « bien
9 finalement, il n'y a pas rien de retenu » puis il y
10 aurait eu une garde partagée puis j'aurais fait le
11 petit chien dans mon coin. Je n'aurais pas dit un
12 mot puis... les enfants, de toute façon, auraient
13 été maltraités chez la mère puis ça serait revenu
14 chez moi en garde pleine peut-être au bout de trois
15 (3), quatre (4), cinq (5) mois. Ça a pris
16 vingt-deux (22) mois. Puis moi, j'ai des enfants
17 aujourd'hui qu'il faut quand même que je m'en
18 occupe, là. Ça fait que c'est ça.

19 **M^e DONALD BOURGET :**

20 Est-ce qu'on comprend que votre ex-conjointe était
21 ou non Autochtone?

22 **M.**   :

23 Non Autochtone.

24 **M^e DONALD BOURGET :**

25 Est-ce que vous pensez que ça... que ça a pu jouer



1 dans...

2 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

3 Totalement, totalement, totalement. C'est... en
4 plus, la personne, elle avait déjà un... elle avait
5 déjà un *background* de victime. Je ne veux pas dire
6 ça parce que oui, il y a des femmes qui vivent...
7 moi, je suis très, très... j'essaie d'être
8 objectif, mais elle, en plus, c'était une personne
9 comme on disait... même je disais avant quand ça
10 allait bien avec elle, je disais tout le temps
11 « toi quand tu as mal, tu as mal », là. Tu sais?
12 C'était quelqu'un qui aimait ça se plaindre, là, tu
13 sais? Même encore aujourd'hui sur Facebook, elle
14 écrit des affaires. Elle se prend en photo en
15 pleurs. Tu sais, c'est comme « wow ». Ça fait que
16 oui. C'est... ils ont tombé dans le panneau, là, en
17 plus.

18 **M^e DONALD BOURGET :**

19 Vous parlez d'un panneau. En fait, vous référez à
20 des accusations, au départ, logées par votre...

21 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

22 Tout à fait.

23 **M^e DONALD BOURGET :**

24 ... ex-conjointe. Est-ce que vous êtes à l'aise
25 d'en parler?



1 M. [REDACTED] [REDACTED] :

2 Ah bien oui. Tout à fait. Ce qui est arrivé, c'est
3 que moi, à un moment donné... parce que moi avec
4 mon emploi, j'avais pris comme... dans ma tête,
5 c'est que le partage des tâches était clair parce
6 que moi, j'avais beaucoup de rencontres, réunions
7 et ainsi de suite. Puis la mère, bien moi, elle
8 faisait de la peinture, de l'espèce de peinture
9 décorative. C'était comme un *hobby*, mais moi, je
10 payais tout là. Je payais... elle avait une auto.
11 J'ai quand même une grosse maison. J'ai payé le
12 cellulaire. J'ai payé tout. Tout. Puis moi, c'était
13 comme un *deal* non écrit que « bon, les enfants,
14 s'il faut que tu ailles les conduire ou les
15 rechercher, bien... » Bon. Peut-être été un peu
16 naïf là-dessus, mais bon. La vie fait que... mais
17 ce qui est arrivé à un moment donné, moi, j'arrive
18 chez nous puis là, la... c'est parce que la mère,
19 elle, v'là quatre (4) ans avant la situation, elle
20 a fait un ACV. Suite à ça, elle a resté avec une
21 altération du jugement. Moi, c'est ce que je crois
22 qui est arrivé. C'est qu'elle avait un jugement un
23 peu altéré puis elle s'est fait comme un peu...
24 elle est avec une *gang* de filles qui étaient comme
25 un peu frustrées ou je ne sais pas quoi. Peu



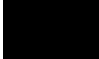
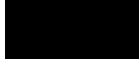
1 importe. Ils ont décidé de régler mon cas,
2 finaleme nt. Il y a eu comme une espèce de
3 conspira tion ou je ne sais trop, mais même le gars
4 de la DPJ me l'a dit. Ça faisait trois (3) mois
5 qu'elle se préparait, là. Elle a même été voir mon
6 comptable pour lui conter son histoire en braille nt
7 dans le bureau de comptable, là. Lui, il capote. Il
8 m'appelle. Il dit « là, [REDACTED] je ne sais pas ce
9 qui se passe, là ». Donc ce qui est arrivé, c'est
10 qu'à un moment donné, mon fils... moi, je fais le
11 ménage dans la maison, là, en plus de m'occuper de
12 tout. La mère ne s'occupe plus de rien. Elle fait
13 juste de la peinture, là. Elle fait des *shifts* de
14 nuit même. Ça fait qu'elle délaisse, elle néglige
15 ce qu'elle doit faire. Moi, j'ai beaucoup de
16 pression au travail. J'ai quand même un peu de
17 stress parce qu'on a des gros contrats qui s'en
18 viennent. Je suis à la maison puis à un moment
19 donné, mon gars, ça faisait vingt (20) minutes
20 qu'il est couché à terre puis qu'il crache partout
21 puis qu'il donne des coups de pieds. Puis mon fils,
22 il a été... maintenant, il a de la médication. Il
23 est T-D je ne sais pas quoi. À un moment donné, je
24 suis là, je le pogne puis je ne suis plus capable.
25 Ça fait que je lui ai donné une claque sur une



1 cuisse. O.K.? Une claque. Moi, j'ai... elle a pris
2 une photo de ça puis on voit deux (2) doigts...
3 deux (2) doigts rouges. Bon. C'est sûr que je pèse
4 deux cent quarante (240) livres, là... deux cent
5 quarante (240) livres. Je ne... je ne reconnais pas
6 que c'est un bon geste. C'est inapproprié, mais
7 bon. C'est arrivé « X ». Bon, si je regarde mon
8 père, moi, il me donnait des claques sur les fesses
9 puis disons que la DPJ...

10 **M^e DONALD BOURGET :**

11 Ça s'est rendu à la police finalement?

12 **M.**   :

13 Bien ce qui est arrivé, c'est qu'au départ avec ça,
14 ils ont dit « bon bien, on a une situation X »,
15 mais ce n'était même pas encore... il n'y avait pas
16 de plainte rien. C'est qu'au bout d'une semaine, à
17 un moment donné, moi, la mère a décidé... moi, j'ai
18 décidé.... j'ai proposé. J'ai dit « écoute, ça ne
19 marche plus. On ne s'entend plus, mais je vais
20 partir deux (2) semaines pour les enfants. On
21 fera... on dira que je suis parti travailler.
22 Pense à tes affaires puis quand ça va être fini,
23 quand tu vas décider, moi, je te donne le char. Je
24 vais te trouver une autre place puis tu ne
25 manqueras jamais de rien puis tu sais, mes enfants,



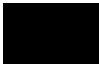
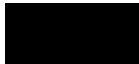
1 moi, regarde... » Bon, mais au bout de quatre (4)
2 jours, moi, il faut que je retourne chez nous parce
3 que là, j'ai juste un *pack sac*. J'appelle puis elle
4 me dit « bien finalement, tu vas passer l'été à
5 l'extérieur de la maison » bla-bla-bla. Je suis là
6 « bien voyons donc. Ce n'est pas ça qu'on s'est
7 dit, là ». Ça fait que moi, je prends mon directeur
8 des services sociaux pour avoir un témoin, je m'en
9 viens chez nous. Elle avait changé les serrures.
10 Là, ça part. J'appelle la police, il me dit « bien
11 là, monsieur, vous êtes mieux de vous en aller ».
12 Bon. Ça fait que ça reste là. Ça fait que moi, je
13 lui dis « bon, dans ce cas-là, je vais prendre mon
14 autre auto ». Ça fait que je suis parti avec mon
15 autre auto avec mon directeur des services sociaux.
16 Là, elle m'appelle, elle dit « là, là, si tu ne
17 ramènes pas le char, je t'accuse de violence
18 conjugale ». Bon O.K. C'est bon. C'est... c'est
19 variable, les faits, il faut croire. Bien, c'est ça
20 qu'elle a fait. Elle a... donc la police, elle...
21 ce qu'ils ont fait eux autres, c'est qu'ils ont
22 filmé les enfants puis ce qui... dans le rapport de
23 police, c'est clair. C'est très clair, les enfants
24 ont mentionné « maman nous a dit de dire que papa
25 donnait des coups ». Une chance que mes enfants



1 avaient cet âge-là. Si j'avais eu des enfants en
2 bas de dix (10) ans, j'étais cuit, là. Oublie ça,
3 là. Je pense que j'aurais déménagé. Mes enfants ont
4 dit « non, non. Papa ne nous a jamais frappé...
5 papa...» Ça fait que la police m'a appelé, elle
6 m'a dit « écoutez, monsieur... » il dit « on voit
7 bien que... » Ça fait que c'est ça. Ça fait que
8 moi, le parallèle que je vais faire tout de suite,
9 c'est qu'il y avait une photo avec deux (2) doigts
10 sur une cuisse. Ils ont parti l'artillerie lourde,
11 là. C'était *Pearl Harbor*. Moi, j'avais sept (7)
12 photos avec un vidéo de ma fille qui voit mon gars
13 en train de se faire étouffer par la mère, là puis
14 ils n'ont même pas retenu le signalement puis ils
15 ne m'ont pas rappelé au bout de trente (30) jours.
16 Retenez ça, là.

17 **M^e DONALD BOURGET :**



18 Est-ce que le résultat dont vous parlez de
19 l'enquête policière a été transmis sûrement à
20 madame?

21 **M.**   :

22 Hum-hum. Elle a perdu connaissance.

23 **M^e DONALD BOURGET :**

24 Ou aux intervenants... ou aux intervenants des...

25 **M.**   :



1 Oui, j'étais dans la pièce. C'est a [REDACTED]
2 [REDACTED] J'étais dans la pièce à côté.
3 C'est ça qui était le plus drôle. C'est que quand
4 ils ont annoncé que finalement, la police ne
5 retenait aucune plainte, elle a perdu connaissance
6 tellement qu'elle était certaine de sa shot. Elle
7 était... je les entendais courir. « Il y a-tu de
8 l'eau? Il y a-tu de l'eau? » Oui puis eux autres,
9 ils étaient au courant, là. Ils étaient au courant
10 que madame, elle a tenté... non seulement, elle a
11 menti, mais elle a tenté de faire mentir ses
12 propres enfants, là, dans le but de m'attaquer,
13 moi. Mais quand même, on a dit « à la vie à la
14 mort, on défend. On vous défend, madame contre le
15 sauvage dangereux et violent ».

16 **M^e DONALD BOURGET :**

17 Est-ce que vous avez eu des explications de sur ce
18 qu'ils entendaient faire avec le fait rapporté que
19 madame avait menti, là, dans...

20 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

21 Moi, je suis...

22 **M^e DONALD BOURGET :**

23 ... dans la plainte.

24 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Moi, je suis pris là-dedans, là, je vais vous dire



1 bien franchement. Quand ils m'ont dit ça, à un
2 moment donné quand je m'en allais en auto, je me
3 souviens, j'étais avec... justement avec [REDACTED]
4 [REDACTED] qui est le directeur des services sociaux
5 chez nous. Ils m'ont appelé pour me dire
6 « Monsieur [REDACTED] mesure de protection
7 (inaudible), vous n'avez plus le droit de contact,
8 plus le droit... Bonne journée ». Moi, je suis dans
9 la rue, là. J'ai une maison. J'ai tout. Madame,
10 elle avait un organisme [REDACTED] Il y a eu du
11 monde chez eux dans ma maison. Tout le monde
12 protégeait madame. Moi, je suis dans la rue, là. Je
13 suis le pire des trous de culs, là. Je suis en
14 attente de me faire accuser de je ne sais pas trop
15 quoi. Assez que je disais au gars « vous êtes-vous
16 trompé de dossier? Êtes-vous sûr que c'est le bon
17 nom? » parce que là, je me demande, là. On est où,
18 là? Ça fait que moi, dans tout ce brouhaha-là,
19 quand la décision a été tombée puis que je suis
20 allé les rencontrer, je n'étais pas... je n'avais
21 peut-être pas la tête assez claire pour poser les
22 bonnes questions puis demander les bonnes réponses.
23 Si c'était à refaire aujourd'hui, je peux vous dire
24 une affaire que... oh boy. J'aurais pris un autre
25 avocat puis je les aurais attaqués de front, là,





1 mais moi, je ne m'attends à ça, là. Moi, s'il y
2 avait quelqu'un qui m'avait dit « fais attention,
3 ça fait trois (3) mois que cette personne-là se
4 prépare à t'attaquer », ça ne se serait pas passé
5 de même, là. Moi, je n'aurais jamais cru qu'une
6 personne qui a été avec moi pendant dix-neuf (19)
7 ans... je lui ai sauvé la vie quand elle a fait un
8 ACV. J'ai tout donné... m'attaque de même. Jamais.
9 La preuve même dans les rapports de DPJ, ils
10 disaient « monsieur est collaborateur. Monsieur
11 propose des solutions intéressantes » puis ci puis
12 ça. Ils ne tenaient pas compte de ça, là. Eux
13 autres là, ils s'en foutaient de ce que je faisais.
14 Tout ce qu'ils voulaient, c'était de protéger la
15 mère puis lui, c'était... je ne dirai pas le mot,
16 j'ai promis de ne pas sacrer. C'était « on va
17 l'écraser, là puis il va se la fermer là puis
18 regarde, *that's it*. C'est nous autres qui décide ». *that's it*.
19 Eux autres, là, la DPJ, ce qui arrive, c'est quand
20 ils rentrent à quelque part, ils ont raison sur
21 tout puis si tu dis le contraire, ça ne marche pas.
22 C'est nous autres qui décide. Même à l'école, j'ai
23 fait des rencontres avec le directeur puis avec la
24 psychologue puis avec un des intervenants. À un
25 moment donné, je suis obligé d'arrêter puis d'y



1 dire à l'intervenant, je dis « *coudon*, tu es-tu son
2 avocat? Tu es-tu l'avocat de la mère? » C'était...
3 je vous le dis, même les gens de l'école me
4 disaient « nous autres, là, on a quasiment peur
5 d'eux autres parce qu'on met des plans
6 d'interventions puis ils débarquent puis ils
7 viennent tout *scrapper* ce qu'on fait. Ça fait que
8 quand ils rentrent, bien, on essaie de pas
9 trop... » Ça fait que c'est à ce point-là, là.

10 **M^e DONALD BOURGET :**

11 Vous avez parlé d'une étiquette d'Autochtone.



12 **M.**   :

13 Hum-hum.

14 **M^e DONALD BOURGET :**

15 Est-ce que c'est quelque chose vous avez entendu?



16 Ressenti?

17 **M.**   :

18 À un moment donné, j'ai leur ai mentionné.

19 **M^e DONALD BOURGET :**

20 Qu'est-ce qui vous fait dire ça, là?

21 **M.**   :

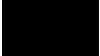
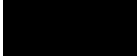
22 Je leur ai mentionné à un moment donné puis là, ça
23 a été... comme on dit tout le temps, hein « quand
24 quelqu'un ment, il se pogne le nez ». Quand je leur
25 ai dit, c'est toujours « mais non, mais pas du



1 tout, mais voyons donc, c'est la même chose que
2 n'importe qui, là ». Je voyais la réaction. Je dis
3 « bâtard. O.K. » Tu sais quand... c'est ça,
4 l'éléphant était dans la pièce, là? Mais c'est ça.
5 Moi, je vous le dis, là, ça a été à la seconde que
6 je suis rentré dans la pièce, quand j'ai vu le
7 gars, j'ai vu la fille puis les... même mon
8 directeur des services sociaux qui n'est pas
9 Autochtone... dans mon organisation, en passant,
10 j'ai environ trente-cinq (35 %) d'Autochtones, le
11 reste, c'est tous des gens... c'est mélangé. C'est
12 un beau mélange, une belle collaboration de tout le
13 monde. Lui-même, il me l'a dit. Il dit « mais mon
14 Dieu... » il dit « tu la connais-tu? » « Non ». Il
15 dit « on dirait... » Je ne dirai pas le mot...
16 « enragée ». Il dit « on dirait qu'elle t'en
17 veut ». Bien, je ne sais pas, là.

18 **M^e DONALD BOURGET :**

19 Suite à la plainte policière, est-ce que... je
20 comprends que vous étiez en camping? En tout cas,
21 vous étiez à l'extérieur.

22 **M.**   :

23 Oui. J'étais un itinérant, un SDF.

24 **M^e DONALD BOURGET :**

25 Est-ce que vous aviez quand même des contacts avec



1 les enfants durant cette période-là?

2 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

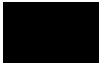
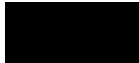
3 Du tout. Moi, là, j'ai été trente-six (36) jours
4 que je n'ai pas pu être dans ma maison et sans
5 avoir de contact. J'ai même été dans une maison de
6 la famille deux (2) fois, me faire surveiller par
7 des stagiaires... des stagiaires en je ne sais pas
8 quoi qui me disent « mais monsieur, oui... » puis
9 ci puis ça. Je suis avec mes enfants, là dans une
10 maison de la famille avec des gens qui sont des
11 violents, des violeurs, des drogués, des ci, des
12 ça. Moi, je rentre là-dedans, le monde me
13 regardait, ils pensaient que j'étais un avocat qui
14 venait défendre quelqu'un. Non, non. Je suis
15 quelqu'un qui a été accusé puis il faut qu'il
16 vienne voir les enfants trois (3) heures en plein
17 de mois de juillet dans une salle avec trois (3),
18 quatre (4) jouets puis deux (2) bébélles. Ça fait
19 que j'ai eu... il a fallu... c'était un acte un peu
20 d'humilité, là, disons, mais j'ai dit « regarde,
21 moi, je vais toutes faire les étapes. Je vais
22 toutes les faire ». À un moment donné, ils m'ont
23 dit « tu devrais aller rencontrer l'organisme
24 [REDACTED] pour les hommes violents ». Je m'en
25 vais là-bas. Je rencontre la personne deux (2)




1 fois.

2 **M^e DONALD BOURGET.**

3 Qui vous avait suggéré ça?

4 **M.**   :

5 C'est eux autres puis je pense même que c'est...
6 la cour aussi me l'avait exigé. Ils ont dit
7 « monsieur devra... » peu importe. J'arrive là,
8 j'ai un rapport. Le gars, il marque « monsieur ne
9 rencontre aucun des douze (12) critères donc n'a
10 pas besoin de nos services ». Ladite personne
11 intervenante dans son rapport, elle mentionne
12 « monsieur a été à  et... » le nom
13 de la personne qui est le directeur qui a fait
14 l'analyse « ... nous mentionne que monsieur n'a pas
15 besoin de services selon ses dires ». Je rappelle
16 le gars, je lui dis « il faut que tu lises ça. Tu
17 vas pogner de quoi ». Le gars quand il a vu ça, il
18 a dit « quoi? » Il dit « *coudon*, qu'est-ce qu'on
19 fait ici, nous autres? On est des... on est-tu des
20 du monde qui travaille dans une cantine à hot-dogs,
21 là? » il dit... dans le fond ce que ça disait,
22 c'est « il m'a écouté puis de ce qu'il me dit, il
23 n'est pas de même, ça fait que je le crois ». Wow.
24 Ça a été ça.

25 **M^e DONALD BOURGET :**



1 Les problèmes que vous... dont vous faisiez part,
2 là, dans le milieu de la mère pendant que les
3 enfants lui étaient confiés vous venaient d'où? De
4 quelle source?

5 **M.** [redacted] [redacted] :

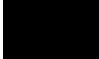
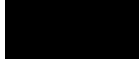
6 C'est les enfants qui m'appelaient parce que la
7 mère... la mère était souvent absente. Comme ça
8 m'arrivait des fois, le vendredi soir, la mère
9 était supposée d'être revenue à neuf heures
10 (9 h 00). Ma fille m'appelle à onze heures et demie
11 (11 h 30) en détresse, « papa, maman on ne sait pas
12 elle est où ». Moi, je ne peux pas me présenter,
13 là. Si je fais ça, je le sais qu'ils vont me
14 revenir. Ils vont dire « regarde, il est allé là »,
15 tu sais? Ça fait que... mais je ne sais pas si vous
16 savez ce que c'est, là, quand vos enfants sont en
17 détresse, là. Moi, je rappelle le lundi matin pour
18 me dire que jeudi, on est supposés aller faire une
19 rencontre. On va en discuter avec madame. Je ne
20 sais pas comment j'ai fait pour me contenir,
21 sincèrement, là. Puis moi, je vais faire un aparté
22 tout de suite, là. Si des fois, il y a des gens qui
23 pètent les plombs, là? Bien, c'est à cause de gens
24 de même, là. Parce que moi, je suis quelqu'un de
25 très rationnel puis très contenu, là, mais là,



1 j'étais vraiment sur le bord, là. J'ai dit « là,
2 là... » j'ai dit « là, là, ça... » À un moment
3 donné, tes enfants pleurent puis ils sont en
4 détresse, là. N'importe quel parent va faire
5 quelque chose, là. C'est la nature de... on est
6 biologiquement faits pour ça. Non, non, non, non.
7 Présente-toi pas là puis ne dis pas un mot. On
8 s'occupe de la situation, on gère. Ils ont géré.

9 **M^e DONALD BOURGET :**

10 Est-ce que vous considérez vraiment avoir répondu
11 aux demandes de la DPJ, collaboré?

12 **M.**   :

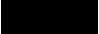
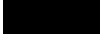
13 J'ai tout fait selon les règles de l'art. Ils n'ont
14 absolument rien à me reprocher sur rien. À un
15 moment donné, je vais vous en conter une meilleure
16 que ça... une chef de service que je ne nommerai
17 pas ici m'appelle pour me dire « on voudrait vous
18 rencontrer, monsieur ». Parfait. J'arrive là-bas,
19 ils sont quatre (4). Ils me regardent tous avec des
20 yeux de fusil, là. Mon Dieu. Je rentrais, là, là.
21 Une chance que je ne suis pas quelqu'un qui se fait
22 facilement intimider. Je dis « oui? » Elle dit
23 « bon, monsieur... » elle dit « ... on a eu comme
24 information que vous avez dit devant vos enfants
25 que leur mère avait pris un coup. C'est



1 inacceptable ». J'ai dit « O.K. O.K. Oui, oui,
2 oui ». Après ça, je me revire de bord et j'ai dit
3 « O.K., mais ce que vous êtes en train de me dire,
4 c'est que c'est plus grave que moi, je dise à mes
5 enfants que la mère a pris un coup devant eux
6 autres, là... » C'était dans la maison où qu'elle
7 était. J'ai dit « c'est plus grave que je le
8 mentionne à mes enfants qu'elle, elle le fasse
9 devant eux autres? » « Monsieur, vous tentez de me
10 piéger. Ça... non, non. Je ne répondrai pas à ça ».
11 C'est ça.

12 **M^e DONALD BOURGET :**

13 Est-ce que vous êtes encore suivi par la DPJ?

14 **M.**   :

15 Non. Non, non. Ils ont... ils sont... suite au
16 jugement du vingt-deux (22) février deux mille
17 dix-sept (2017) qui m'a donné la garde complète des
18 enfants, il y a eu un suivi de six (6) mois. Il y a
19 un intervenant qui, lui aussi... j'ai été chanceux.
20 La loterie était de mon bord. Les deux (2) derniers
21 ont fait la job qu'il fallait qu'ils fassent puis
22 ils n'ont pas eu de partie pris pour moi. Au
23 contraire, ils ont fait ce que n'importe quel
24 intervenant devrait faire. Ils se sont occupés des
25 enfants. Lui, il a fait un rapport puis ils se sont



1 retiré le vingt-deux (22) août de cette année.
2 Bien, deux mille dix-sept (17), là et c'était la
3 même affaire, là. La situation chez la mère...
4 problématique. La mère, à un moment donné, elle a
5 fait un auto-signallement pour vous donner une idée,
6 là. Elle s'est auto-signalée parce qu'elle
7 travaillait dans un bar, le soir puis elle ne
8 pouvait pas s'occuper des enfants puis elle m'a
9 demandé des prendre. J'ai dit « bien écoute, moi,
10 je respecte l'ordonnance, là. Je ne peux pas ». Je
11 parlais une fin de semaine, justement. Le gars
12 m'appelle, il dit « [REDACTED], si tu ne les prends pas,
13 ça va te revirer contre toi ». « Hey... » J'ai dit
14 « c'est le monde à l'envers ». C'est le fun. C'est
15 le fun. La fille, elle s'est auto-signalée. Mon
16 avocate dit qu'elle n'a jamais vu ça. En tout cas,
17 peu importe. Ça fait que le rapport fait que c'est
18 la même affaire, là. Justement, on va l'amener en
19 Cour Supérieure le vingt-six (26), là pour dire que
20 « bon bien, la situation... » parce qu'elle, elle
21 conteste en plus, là, la garde encore.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Je comprends qu'il reste à finaliser le dossier en
24 Cour Supérieure le vingt-six (26) avril...

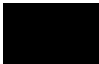
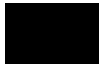
25 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :



1 Oui, tout à fait.

2 **LE COMMISSAIRE :**



3 ... que vous avez peut-être un jugement intérimaire
4 de la Cour Supérieure qui vous confie la garde de
5 l'enfant.

6 **M.**   :

7 Là, j'ai un jugement de la cour de la jeunesse.

8 **LE COMMISSAIRE :**



9 Il y a une expertise psychosociale...

10 **M.**   :

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 ... qui a été faite? Puis des choses (inaudible)...

14 **M.**   :

15 Bien oui, c'est... et voilà. Puis nous ce qu'on
16 demande, c'est que pour le dernier, il me reste
17 mon... j'ai mon petit dernier qui a des droits
18 d'accès qui sont quand même minimums, mais moi, je
19 veux que ça soit au bon désir comme pour les autres
20 enfants, là parce que là, moi, j'ai des... j'ai des
21 informations de chez la mère. Il y a des *partys* qui
22 se passent, ça fait que je ne veux pas qu'il aille
23 coucher là. Moi, je veux que...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Je comprends, mais moi, je ne (inaudible).



1 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Non, mais je vais vous dire, là. C'est ça, mais
3 tout ça pour dire que dans le rapport du dernier
4 intervenant, lui, c'était statu quo, là. La
5 situation de la mère n'est pas mieux. Ça fait
6 qu'eux autres, ils sont débarqués depuis ce
7 temps-là puis je pense qu'ils sont bien contents
8 d'être débarqués.

9 **M^e DONALD BOURGET :**

10 Dernière question en ce qui me concerne, les
11 enfants, selon ce que vous nous dites, ont vécu des
12 choses durant cette période, là. C'est sûr qu'une
13 séparation, ce n'est jamais facile, mais d'autant
14 plus avec ce que vous décrivez dans le milieu
15 maternel. Est-ce que les enfants ont reçu des
16 services d'aide, de soutien?

17 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Oh mon Dieu. Ça, c'est une bonne affaire, ça. Oui.
19 Suite à ça, on avait fait une demande le... mon
20 Dieu, le... en tout cas, au début juin, là. Il y
21 avait une demande pour un PMMF « Programme de
22 maintien en milieu familial ». O.K.? On est en
23 février deux mille seize (2016). Mon avocate
24 demande à l'intervenante « qu'avez-vous fait pour
25 les enfants, vous? » Bien, elle dit « on a demandé



1 un PMMF ». Elle a dit « oui? » Elle dit « il a
2 débuté quand? » « Bien, il a débuté le six (6) ou
3 le sept (7) février. Elle a dit « ah oui? Ah bon ».
4 Je vais vous en donner une meilleure que ça. Moi,
5 là, dans mon organisation, j'ai tous les
6 psychologues, toutes les ressources
7 professionnelles qu'on peut avoir. On leur a
8 proposé à la DPJ de prendre mes services.
9 Savez-vous ce qu'ils m'ont répondu? « Mais
10 monsieur, vu que vous êtes directeur général, on
11 pense vous avez trop un ascendant sur eux, ils ne
12 seront pas professionnels puis ils ne seront pas
13 objectifs ». J'ai dit « pardon? » Moi, les
14 personnes qui travaillent, ils ont toutes des
15 ordres... ils sont tous... ils ont négligé les
16 services que mes enfants qui sont en passant
17 autochtones statué aient de notre organisation.
18 Donc pendant quasiment un an, mes enfants n'ont eu
19 aucun service de la part de la DPJ. Assez qu'à la
20 fin, ils m'ont demandé « mais monsieur, vu que vous
21 avez de plus disponibilité financière, pouvez-vous
22 faire une recherche pour avoir des psychologues
23 pour les enfants? » C'est là que vous le demandez.
24 Mon fils aurait dû avoir... c'est du Biphtentin
25 qu'il prend. Depuis un an, ils n'ont rien fait.



1 J'ai appelé l'école. L'école avait peur « mais là,
2 il faut stabiliser le milieu ». Mon gars a perdu
3 une année d'école. Depuis qu'il prend de la
4 médication, les professeurs ne tarissent pas
5 d'éloges. Ils n'ont rien fait pour mes enfants.
6 Rien du tout. Ils ont tout fait pour protéger une
7 personne qui était en dérive psychologique et au
8 détriment d'une famille et au détriment de moi-même
9 parce que c'était une attaque visée directe contre
10 moi.

11 **M^e DONALD BOURGET :**

12 Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le
13 Commissaire.

14 **LE COMMISSAIRE :**

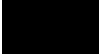
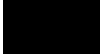
15 Avez-vous des questions, Me Robillard?

16 **M^e DENISE ROBILLARD :**

17 Aucune.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Aucune? Alors, écoutez, c'est le moment que je vais
20 prendre pour vous remercier d'avoir...

21 **M.**   :

22 Fait plaisir.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 ... d'avoir choisi de venir raconter votre épisode
25 de votre vie que vous n'avez pas apprécié, je



1 comprends.

2 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :

3 Juste pour finir, je peux-tu vous dire juste une
4 chose? Moi, ici aujourd'hui, mon but, je sais que
5 c'est une Commission pour des recommandations, là.
6 Moi, je le fais pour mon organisation parce que
7 personnellement, ça me...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Avez-vous des suggestions à nous faire, tu sais?

10 **M.** [REDACTED] [REDACTED] :



11 Oui. Moi, j'aurais une suggestion puis s'il y a des
12 commissions parlementaires, à un moment donné, sur
13 justement la refonte des programmes et des... moi,
14 ce que j'aimerais, c'est que quand il arrive une
15 situation d'une famille comme la mienne, qu'on voit
16 que c'est *touchy*, là, il pourrait-tu y avoir un
17 mécanisme d'avoir un autre groupe d'élite ou je ne
18 sais pas quoi, tu sais, pour faire de la
19 supervision clinique pour ne pas laisser les gens
20 incompétents faire perdurer une situation pour
21 aggraver une situation? Parce que moi, je leur ai
22 dit depuis le début, j'ai dit « cette personne-là
23 n'est pas adéquate » puis ça peut arriver des gens,
24 des fois, dans notre travail pour une situation
25 « X », on n'est pas adéquat parce que... mais on a



1 au moins la décence de se tasser puis dire
2 « regarde, moi là, ce dossier-là, je ne suis pas à
3 l'aise. J'aimerais peut-être qu'une autre personne
4 le prenne », mais eux autres, ils n'ont jamais
5 voulu. Ils ont tenu mordicus puis ils ont dit « on
6 va l'écraser puis ça va finir de même puis tu vas
7 faire ce qu'on va te dire ». Bien malheureusement,
8 ça n'a pas fini de même. Ce n'est pas fini. Je fais
9 juste commencer avec eux autres. Merci beaucoup.

10 **LE COMMISSAIRE :**



11 Alors j'espère que tout va s'arranger.

12 **M.**   :

13 Croyez-moi.

14 **LE COMMISSAIRE :**



15 On vous souhaite bonne chance.

16 **M.**   :

17 Merci beaucoup.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 ... vos enfants.

20 **M.**   :

21 Merci.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Je vous remercie d'être venu. Alors on reprend à
24 une heure trente (1 h 30)?

25 **M^e DONALD BOURGET :**